

Maturité spécialisée

Directives sur le travail de maturité

1. Bases légales
 2. Objectifs et contenus
 3. Forme et structure du travail de certificat
 4. Calendrier
 5. Évaluation
-

1. Bases légales :

Ce document fait référence :

- au **Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale** du 12 juin 2003

Art. 17, al. 1, lettre c - Un travail de maturité spécialisée dans la branche professionnelle choisie, présenté sous la forme d'un rapport de stage accompagné d'une évaluation ou sous la forme d'un travail spécifique effectué dans le domaine des prestations pratiques, travail qui doit consister en un document écrit ou une démonstration pratique et être défendu par écrit ou oralement.

Art. 17, al. 3 - Les prestations pratiques et le travail de maturité spécialisée sont évalués par l'école de culture générale, en collaboration avec les personnes ayant accompagné l'élève dans le cadre du stage pratique ou des prestations individuelles.

- à l'**Ordonnance de Direction sur les écoles moyennes (ODEM)** du 27 mai 2008

Art. 97, al. 2 Le travail écrit de maturité spécialisée comprend la présentation de l'institution où le stage a été effectué, la description approfondie d'un cas et le traitement de situations et problématiques reconnus.

Art. 97, al. 3 L'appréciation est effectuée par l'école de culture générale avec le concours du fournisseur de stage ou avec celui d'un expert ou d'une experte.

2. Objectifs et contenus du TM :

Le TM vise à :

- a) Observer, décrire et comprendre l'institution dans laquelle le stage est effectué.
- b) Se situer en tant que stagiaire dans cette institution.
- c) Mener une réflexion et une analyse sur un cas pratique.
- d) Utiliser les connaissances acquises durant les trois années d'EMSp ou celles de l'année de maturité spécialisée (au cours du stage ou de l'année préparatoire).

a) Observation et description de l'institution

Dans cette partie, l'élève :

- donne un bref descriptif de l'institution dans laquelle il a réalisé son stage;
- montre sa compréhension du fonctionnement et de l'organisation de l'institution ;
- situe l'institution dans le contexte socio / sanitaire bernois ou régional avec lesquels elle est en réseau ;
- présente et explique les rôles et les fonctions des différents professionnels de l'institution.

b) Décrire et expliquer son rôle de stagiaire dans l'institution

Dans cette partie, l'élève :

- rappelle ses objectifs de stage au sein de l'institution et indique comment il les a conduits, ou non, à terme ;
- définit son rôle au sein de l'équipe de professionnels ;
- décrit les responsabilités confiées sous supervision et les activités effectuées ;
- décrit les difficultés rencontrées et précise les moyens et les ressources mis en œuvre pour les surmonter ;
- indique en quoi le stage lui a été bénéfique et l'a conforté dans son choix professionnel.

c) Réflexion approfondie sur un cas pratique

Dans cette partie, l'élève choisit une situation significative de son stage à partir de laquelle il mènera une recherche et une réflexion approfondie.

L'élève :

- présente une situation pratique en expliquant ce qu'elle lui a permis de découvrir sur sa propre personnalité, notamment en termes de rencontres avec les professionnels ;
- met en évidence ce qu'il retire de cette situation en tant que stagiaire, par rapport à sa perception de la profession et à son orientation future ;
- rédige une conclusion mettant en évidence les principaux acquis de son stage, de ses lectures, d'entretiens avec des professionnels et de sa réflexion personnelle.

g) Faire référence à des bases théoriques

Dans la partie analyse d'un cas pratique, l'élève doit

- savoir utiliser les connaissances qu'il a acquises durant ses études et l'année de maturité spécialisée (au cours du stage ou de l'année préparatoire) ;
- faire des liens entre théorie et pratique.

3. Forme et structure du travail

3.1 Forme

- Le dossier, d'une vingtaine de pages, est rédigé en format traitement de texte avec un interligne normal et une police de caractères 12, en respectant la mise en page usuelle (marges 2.5 à gauche, 1,5 à droite, 2.5 en haut, 1,5 en bas).
- Le dossier est relié. Il n'est pas présenté dans des fourres plastifiées. Il est rendu en 2 exemplaires écrits (réfèrent EMSp, expert). Une copie électronique est remise à la direction EMSp)

3.2 Structure

Le travail comprend :

- Une page de titre qui comporte également le nom de l'étudiant, la date, les références de l'école. Le titre fait référence à la problématique développée.
- Une introduction.
- La partie descriptive, la partie où l'étudiant décrit son rôle dans l'institution et la partie analyse d'un cas pratique.
- Le travail respecte les éléments du plan, dans une structure qui laisse une ouverture à l'originalité et à la créativité.
- Une conclusion.
- Une bibliographie (sous réserve du type de travail).

4. Calendrier

- L'élève réfléchit à sa problématique dès le début du stage.
- Durant le stage, il consigne ses observations et de ses réflexions dans un journal. Ce journal lui sert de référence pour la rédaction de son travail. Ce journal peut être compris comme étant la correspondance établie entre les différents partenaires, notamment lors d'échange de courriels.
- Dès la fin du stage, voie 2, l'élève dispose d'un mois pour rédiger son TM. Pour la voie 1, le calendrier de la HES est à prendre en considération
- La soutenance a lieu fin juin au plus tard – sous réserve d'une dérogation de la direction pour des raisons valables. .

Concernant l'année en cours, pour plus de précisions sur les dates et délais retenus, l'élève peut se référer à l'échéancier établi en début d'année scolaire.

5. Évaluation

5.1 Modalités

- L'évaluation du TM est assurée par le référent EMSp et l'expert-e.
- Le référent du lieu de stage fonctionne comme personne ressource pour le référent EMSp et comme expert lors de la soutenance dans la mesure de ses possibilités ou bien un-e- expert-e est mandaté-e par l'expert-e principal-e de la CCECG.
- L'évaluation porte sur le dossier et la soutenance orale, qui doivent tous deux obtenir une note suffisante.

5.2 Critères d'évaluation

➤ Pour le dossier écrit :

- présence de toutes les parties ;
- l'autonomie et la progression du travail ;
- la compréhension du fonctionnement du lieu de stage ainsi que la capacité à situer cette institution dans le contexte sanitaire cantonal et régional ;
- pouvoir se situer dans un contexte professionnel ;
- la présentation et l'explicitation de la problématique ;
- la capacité d'analyse et de réflexion à partir des situations vécues et observées ;

- la capacité de questionnement et de recherche d'éléments de réponses ;
- la richesse des sources et des apports théoriques;
- la maîtrise de la langue, le plan du travail et sa présentation.

L'annexe (1) précise les critères retenus pour l'évaluation du travail écrit.

➤ **Pour la soutenance orale :**

- la présentation synthétique et l'analyse de l'expérience pratique ;
- la capacité de discussion et d'argumentation.

L'annexe (2) précise les critères retenus pour l'évaluation de la soutenance.

6. Rappel : réussite de la MS

Le titre de maturité spécialisée est obtenu suite à la validation des stages et la réussite du TM (note suffisante) ainsi que d'une évaluation positive de la soutenance.

Moutier, janvier 2010

Annexe (1)

Évaluation		Insuffisant : 3.5 au plus	Suffisant : de 4 à 5	Bien / très bien : de 5 à 6
Forme 20%	Présentation (5%) 1. Le dossier est rédigé en format traitement de texte avec un interligne normal et une police de caractères 12, en respectant la mise en page usuelle (marges 2.5 à gauche, 1,5 à droite, 2.5 en haut, 1,5 en bas). 2. Le dossier est relié. Il n'est pas présenté dans des fourres plastifiées.	« Torchon » : la présentation ne respecte pas ce qui a été exigé En partie ou en totalité: 1 à 3.5	Acceptable : En partie ou en totalité	Soignée, peaufinée : volonté de bien faire, de s'investir, de présenter un travail personnel En partie (détails) ou en totalité : constance, régularité du début à la fin du travail
	Structure (5%) 1. Table des matières 2. Introduction 3. Corps du texte 4. Conclusion 5. Bibliographie	Non respectée : les parties ne sont pas identifiables en tant que telles, absence de paragraphe, brouillon, incohérence dans le déroulement du travail, répétitions	Respectée + <u>ou</u> -	Respectée <u>+</u> ou -
	Langue (10%) 1. Orthographe 2. Vocabulaire 3. Syntaxe	Illisible / incompréhensible (galimatias, charabia) Incohérences (logique)	Lisible / compréhensible : au moins 4 mais incorrecte : l'ajustement de la note dépend du nombre de fautes	Lisible / compréhensible et correcte dans l'ensemble
Contenu 80%	Institution (10%) 1. Description 2. Compréhension de son fonctionnement 3. Situation dans le paysage hospitalier Personnel (5%) 1. Place et rôle du stagiaire 2. Autre personnel (réfèrent et autres)	Les différents aspects ne sont pas présents dans le travail	Présents, mais incomplets (on devine plus qu'on ne lit) En partie ou en totalité	Présents : cela signifie qu'une personne extérieure à l'institution peut bien se la représenter à la lecture du texte
	Le cas particulier (65%) « le cœur du travail » Description du cas Analyse de situations Moyens mis en œuvre Connaissance (lien théorie-pratique) Réflexions	L'évaluation va s'effectuer en fonction de la <u>complétude</u> , de la <u>subtilité</u> des analyses et réflexions, de la capacité à intégrer des connaissances (<u>maîtrise</u> , <u>pertinence</u>) sur l'ensemble du travail (<u>régularité</u> dans le niveau des prestations) + ou - (en partie / en totalité) Complet / incomplet Subtil / simpliste Régulier / irrégulier Maîtrisé / non-maîtrisé Pertinent / non pertinent		

Annexe (2)

La soutenance dure 30 minutes. Elle se déroule en deux phases de 15 minutes :

- Présentation du travail
- Questions

Concernant les deux parties, sont évaluées d'une part la qualité de la langue et de la communication et d'autre part la maîtrise du sujet.

A quoi il faut ajouter les qualités attendues à chacune des deux parties.

Partie 1 (50% des points)

Langue et communication : correction, précision, clarté, fluidité

Maîtrise du sujet (à travers la présentation autonome)

Forme de l'exposé : structuré, cohérent

- Introduction (déterminer l'objet du TM, annoncer le plan de l'exposé)
- Corps de l'exposé
- Conclusion (réflexion de l'élève par rapport à son stage)

Autonomie (« ne pas devoir le relancer sans cesse »)

Partie 2 (50% des points)

La langue et communication

Maîtrise du sujet (à travers le jeu des questions réponses)

Réponse aux questions

- Justesse ou non (vrai / faux)
- Précision ou non (ne pas déborder ou rester centré sur l'objet)

En fonction des questions, examiner si l'élève prend conscience des faiblesses (et points forts) de son travail. Capacité à prendre du recul par rapport à soi sa production.